

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE  
Direction Départementale des Territoires  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Renouvellement de deux autorisations des centrales hydroélectriques de Papeterie de Renage et de Petite Hurtière sur les communes de Renage et Tullins par la SARL ECO ENERGIE**

Par arrêté préfectoral n° 38-2018-282-DDTSE03 du 9 octobre 2018, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du **5 novembre 2018 au 5 décembre 2018 - 17h00**.

Au terme de la procédure, peut être adopté par un arrêté préfectoral, au titre du code de l'environnement, une autorisation environnementale ou refus, pour chaque aménagement, au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques.

L'autorité compétente pour prendre cette décision est le Préfet de l'Isère.

Mr Claude CHEVRIER, cadre retraité Schneider Electric, a été désigné Commissaire-Enquêteur sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête.

Il sera présent, en mairie pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants :

- en mairie de Renage : le Samedi 10 novembre 2018 de 9h00 à 12h00
- en mairie de Tullins : le Vendredi 23 novembre 2018 de 13h30 à 16h30
- en mairie de Renage : le Mercredi 5 décembre 2018 de 15h00 à 17h00

Pendant toute la durée de l'enquête publique, seront déposés dans les mairies concernées, et accessibles aux jours et heures d'ouverture, afin que chacun puisse en prendre connaissance :

- l'ensemble des pièces du dossier présenté à l'enquête en version papier.

Sont joints au dossier d'enquête et mis à disposition du public selon les mêmes modalités :

- l'avis de la Direction Régionale des Affaires Culturelles
- l'étude d'impact se rapportant au projet
- l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la région Auvergne-Rhône-Alpes
- la réponse du maître d'ouvrage à l'avis de l'autorité environnementale

- le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations.

L'ensemble des pièces du dossier pourront également être consultées sur le site internet suivant : <http://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables/Enquetes-publiques> et sur rendez-vous, à la Direction Départementale des Territoires - service Environnement – 17 bd Joseph Vallier à Grenoble, sur un poste informatique dédié et en version papier.

Les observations et propositions du public peuvent être :

- consignées sur les registres d'enquête tenus à sa disposition dans les lieux précités,
- reçues par le commissaire enquêteur, sous forme écrite ou orale aux lieux, jours et heures fixés ci-dessus,
- adressées par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de Renage siège l'enquête – 55 boulevard du Docteur Valois – 38140 Renage , en mentionnant « Enquête publique Centrales hydroélectriques de Papeterie de Renage et Petite Hurtière - à l'attention du commissaire enquêteur»,

- transmises par voie électronique à l'adresse suivante : [ddt-se-observations-ep-c3@isere.gouv.fr](mailto:ddt-se-observations-ep-c3@isere.gouv.fr) jusqu'au «mercredi 5 décembre 2018 – 17h00».

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère précédemment cité. Les observations transmises par voie postale et « registres » seront consultables à la mairie siège en version papier.

Toute personne peut s'adresser au responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées : SARL ECO-ENERGIE – ZA de la Papeterie – 38140 RENAGE. Ainsi qu'obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de l'Isère – D.D.T. de l'Isère - Service Environnement – 17 Bd Joseph Vallier – BP 45 – 38040 Grenoble Cedex 9.

Après l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an par le public à la D.D.T 38, en mairies de Renage et Tullins et sur le site des services de l'État en Isère [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr),